

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-05

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**FOURNITURE DE FONDANTS DE VIABILITÉ HIVERNALE POUR
ROUTES DÉPARTEMENTALES
DEVOLUTION DU MARCHÉ**

Une consultation a été lancée, auprès des fournisseurs, en vue de conclure un marché de fourniture de fondants de viabilité hivernale pour routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 25 juillet 2011, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal ci-joint.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant au fournisseur proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution pondérés suivants : prix de la fourniture 70 % et qualité de la fourniture 30 %.

Fourniture de fondants de viabilité hivernale pour routes départementales

Attributaire : Société SODEXMA (64)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le décision de la commission d'appel d'offres du 25 juillet 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché de fourniture de fondants de viabilité hivernale pour routes départementales avec la société SODEXMA (64) ;
 - toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,